

**Séance du Conseil de Ville
du 26 juin 2023, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal n° 7 / 2023**

1. Communications du Président du Conseil de Ville
2. Appel
3. PV n° 6 du 22 mai 2023
4. Questions orales
5. Approbation des comptes communaux 2022
6. Développement de la motion 5.03/23 – « De la prévention à la répression, comment mieux vivre ensemble ? Créer une commission spéciale », PCSI, Mme Suzanne Maitre-Schindelholz
7. Développement de la motion 5.04/23 – « Fête par-ci, fête passa... et la Fête de la Nature alors ? », CS-POP et VERT·E·S, Mme Magali Rohner
8. Développement du postulat 4.02/23 – « Contribuez à bâtir la ville de Delémont de demain - une boîte à idées », Le Centre, Mme Sandra Hauser
9. Développement du postulat 4.03/23 – « Structure des départements », PS, M. Marc Ribeaud
10. Réponse à la motion 5.06/22 – « Soutien à l'élaboration d'un traité de non-prolifération des énergies fossiles », PS, M. Jude Schindelholz
11. Réponse à la motion 5.07/22 – « Pour préserver le terrain de sport et les arbres des Traversins, chercher un emplacement adéquat pour le futur écopoint », PS, M. Jude Schindelholz
12. Réponse à la question écrite 2.06/23 – « À propos de la visite de l'ambassadrice du Nicaragua », UDC, M. Dominique Baettig
13. Divers

1. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE VILLE

M. Khelaf Kerkour, président, souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette septième séance de l'année. Il indique qu'un dépliant de l'Hôpital du Jura sur l'implantation du nouvel hôpital dans le secteur Gare Sud se trouve sur chaque table, puis remercie celles et ceux qui ont participé à la visite du CABI. Il informe de la nomination, par le Bureau, d'une assistante pour les séances du Conseil de Ville qui travaillera à raison de quatre heures par mois dès la séance du 28 août, afin de gérer l'audiovisuel, les votes électroniques et la génération automatique des procès-verbaux. Le Bureau a enregistré avec regret la démission de Mme Annie Schneider, qui est également membre de la CGVC et qui participe aujourd'hui à sa dernière séance. Quant au Conseil communal, M. Kerkour observe que deux de ses membres sont excusés, Mme Murielle Macchi-Berdar et M. Patrick Chapuis.

2. APPEL

Conseil de Ville

37 membres sont présent-e-s :

Mme, M., Khelaf **Kerkour**, président, Pascal **Domont**, 1^{er} vice-président, Michel **Rion**, 2^e vice-président, Pauline **Rais**, scrutatrice 1, Noémie **Chiffelle Lachat**, scrutatrice 2

Mme, M., Iskander **Ali**, Jordan **Ali**, Christophe **Badertscher**, Dominique **Baettig**, Florian **Battilotti**, Ignace **Berret**, Céline **Blaser**, Maël **Bourquard**, Dominique **Bugnon**, Laurent **Crevoisier**, Patrick **Frein**, Gaëlle **Frossard**, Leila **Hanini**, Christophe **Günter**, Asad-Uz-Zaman **Kazi**, Léo **Macquat**, Agnès **Maeder**, Suzanne

Maitre-Schindelholz, Pierre Xavier **Meury**, Lisiane **Poupon**, Marc **Ribeaud**, Tania **Schindelholz**, Annie **Schneider**, Mérance **Woudman**

Mme Jeanne Beuret est excusée et remplacée par Mme Magali **Rohner**
 M. Serge Beuret est excusé et remplacé par M. Olivier **Schaller**
 M. Pierre Brulhart est excusé et remplacé par M. Julien **Paratte**
 M. Dominique Bugnon est excusé
 M. Jérôme Corbat est absent
 M. Pascal Faivre est excusé
 Mme Florine Jardin est excusée et remplacée par M. Steve **Claude**
 M. Alexandre Kaiser est excusé et remplacé par Mme Marie **Blandino**
 M. Jean-François Lovis est excusé
 Mme Céline Petermann est excusée et remplacée par Mme Sandra **Hauser**
 Mme Céline Robert-Charrue Linder est excusée et remplacée par M. Matthieu **Weissbrodt**
 Mme Laurence Studer est excusée
 M. Colin Vollmer est excusé et remplacé par Mme Baïlo Hawa **Rottet-Diallo**

Conseil communal

M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
 M. Emmanuel **Koller**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
 M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Secrétariat du Conseil de Ville

Mme Catherine **Friedli**

Huissier

M. Roland **Moritz**

3. **PROCÈS-VERBAL**

Le procès-verbal n° 6 du 22 mai 2023 est accepté à une majorité évidente, sans avis contraire.

4. **QUESTIONS ORALES**

M. Michel Rion, CS-POP et VERT-E-S, demande pourquoi les panneaux réglant les heures de circulation motorisée aux deux entrées de la Vieille Ville ne fonctionnent plus depuis le mois de novembre 2022. Il demande si un élément particulier s'oppose à la remise en état de ces panneaux indicateurs.

M. Emmanuel Koller s'excuse du retard pris pour la remise en état de ces panneaux, dû à des problèmes de ressources humaines chez le fournisseur et à de longs délais dans la livraison du matériel de rechange, des horloges dans ce cas précis. La réparation sera effectuée le 12 juillet et les panneaux devraient être pleinement opérationnels pour la fin du mois de juillet.

M. Michel Rion est satisfait.

M. Marc Ribeaud, PS, a lu dans *Le Quotidien Jurassien* qu'un nouvel accord entre la Suisse et la France règle l'imposition du télétravail des frontaliers. Bien que supposant que les frontaliers actifs à Delémont ne recourent pas beaucoup au télétravail et que les rentrées fiscales ne seront donc guère affectées, M. Ribeaud aimerait tout de même connaître l'appréciation du Conseil communal sur cet accord.

M. Damien Chappuis, maire, prend le dossier au sérieux et sollicitera la Commission des administrateurs financiers communaux pour avoir un peu plus d'informations. Selon lui, le contrat de travail fera foi, télétravail ou pas, reste à savoir comment l'impôt sur les frontaliers sera perçu à nouveau, par la Municipalité voire par l'intermédiaire de l'État jurassien. Cette assiette fiscale est importante pour les comptes communaux.

M. Marc Ribeaud est satisfait.

M. Dominique Baettig, UDC, revient sur un conflit de voisinage en Vieille Ville dont la presse s'est fait l'écho. Il demande si le Conseil communal a une stratégie pour trouver un compromis entre le restaurant dont il est question et ses voisins, reconnaissant au premier le droit à une vie économique et aux seconds un droit à la tranquillité. Son sentiment est que les commerçants se sentent ostracisés en Vieille Ville.

M. Damien Chappuis, maire, indique que le dossier a été traité par le service cantonal concerné et par le tribunal administratif et qu'il n'appartient plus à la Municipalité d'émettre un quelconque jugement à ce sujet. Il précise toutefois soutenir la bonne application des règles pour tout un chacun.

M. Dominique Baettig est satisfait.

M. Christophe Günter, PLR et PVL, regrette le peu de mise en valeur des ronds-points situés aux entrées est et ouest de la ville. Bien que n'étant pas aménagés sur des routes communales, ils mériteraient selon lui que la Commune s'engage pour leur décoration et cite en exemple les betteraves d'Aarberg ou les cigognes de Porrentruy.

M. Emmanuel Koller partage ce point de vue pour ces deux ouvrages qu'il qualifie de « peu sexy, voire laids ». L'un se situe sur une route fédérale, l'autre sur une route cantonale et c'est donc avec ces instances qu'il faudra discuter. Ce sera fait par la Voirie dès l'automne, pour ces deux ronds-points mais aussi pour deux autres ouvrages qui se situent à la Commune.

M. Christophe Günter est satisfait.

M. Maël Bourquard, PS, a lu dans la presse qu'en vertu d'une nouvelle directive, les communes de l'Agglomération n'ont plus besoin de modifier le plan directeur régional pour développer leurs zones à bâtir. Il demande donc, sur fond de plan climat, de sobriété et de protection des sols, si le Conseil communal envisage une extension de la zone à bâtir à Delémont et une modification du plan directeur communal.

M. Emmanuel Koller confirme l'adoption de cette directive par le Conseil de l'Agglomération. À Delémont, le Conseil communal va mener une réflexion sur la politique immobilière en général, car le taux de vacance est très élevé, de l'ordre de 6% et il y a pléthore de logements ne correspondant pas à la demande. Non seulement la population n'augmente pas mais des habitants quittent la ville pour d'autres communes. M. Koller indique que le plan spécial des Archebusiers a été déposé publiquement, que Gare Sud est en voie de développement et qu'une mise à jour des parcelles encore libres et constructibles sera faite à court terme et éventuellement rendue publique avec l'accord des propriétaires.

M. Maël Bourquard est satisfait.

Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT-E-S, craint que d'autres fontaines à eau subissent le sort de celle qui n'a pas pu être posée à la place de la Gare en raison de l'opposition d'un bistrotier. Elle pense en particulier à la place Roland-Béguelin.

M. Emmanuel Koller explique qu'un panneau a été installé à la gare pour indiquer la fontaine à eau la plus proche, place de la Poste. À la place Roland-Béguelin, un processus participatif sera mené avec les tenanciers pour trouver un endroit qui convienne à tout le monde. Le concept n'est en tout cas pas remis en question selon lui. Cinq fontaines ont déjà été posées et cinq restent à installer.

Mme Mérane Woudman est satisfaite.

5. APPROBATION DES COMPTES COMMUNAUX 2022

M. Damien Chappuis, maire, n'est pas satisfait du résultat de ces comptes qui bouclent sur un déficit de 3,25 millions de francs à la rubrique 900 et d'un peu plus d'un million de francs à la rubrique 90. Ce résultat est cependant assez proche des prévisions budgétaires. Les pertes fiscales ont été plus importantes que prévu, mais il y a aussi un important déficit structurel auquel le Conseil communal devra s'attaquer dans les plus brefs délais. Les impôts ont rapporté moins de 38 millions de francs, alors que la prévision tournait autour de 41 millions. La perte est particulièrement sévère chez les personnes morales, de l'ordre de 3,6 millions de francs, et même de sept millions par rapport aux prévisions. La mauvaise surprise est due aux taxations définitives, toujours difficiles à appréhender. Par ailleurs, les investissements sont importants, plus de douze millions de francs en chiffres bruts, 10,5 millions en chiffres nets, et il conviendra à l'avenir de peser quels investissements la Ville peut se permettre. M. Chappuis rappelle que le Conseil communal a lancé un audit financier et organisationnel de l'administration et qu'il fera déjà des propositions juste après la rentrée afin de revenir à l'équilibre financier le plus rapidement possible. Certaines petites mesures peuvent être mises en place au fur et à mesure, sans attendre le rapport final, afin d'inverser la tendance. D'où l'importance d'avoir une feuille de route afin de ne pas partir dans tous les sens. Il relève encore la bonne tenue des budgets par les services communaux et mentionne pour terminer quelques coquilles dans les documents transmis au Conseil de Ville, qu'il pourra citer à la tribune si la demande est faite et qui seront dûment corrigées avant l'envoi au Délégué aux affaires communales.

M. Olivier Schaller, qui rapporte pour la CGVC, juge le résultat 2022 « mauvais mais correct » et observe que les comptes, au 31 décembre 2017, présentaient un excédent de recettes au bilan de 3,6 millions de francs, auxquels s'ajoutait un matelas de 10,6 millions de provisions. Les comptes des exercices 2018 et 2019 présentaient encore des excédents de recettes, puis la réserve de politique budgétaire a dû entrer en action. « Dix-huit postes plus tard, un petit coup de RFFA, des services autofinancés qui autofinancent beaucoup moins bien, les sanglots longs de la conjoncture économique et les langueurs monotones du processus de taxation et de partage des impôts et la Ville doit affronter dans la douleur les conséquences de la loi de Murphy : les comptes 2022 présentent un découvert au bilan de 2,6 millions de francs et si tout se passe aussi mal que prévu au budget 2023, le découvert se creusera encore de 1,3 million pour atteindre quatre millions à la fin de l'année ». M. Schaller explique que le compte général devra présenter des excédents de recettes moyens d'un million de francs par année au cours des exercices 2024 à 2027 afin de résorber le découvert et respecter les dispositions légales. L'autofinancement escompté, de huit à neuf millions de francs par an, sera dit M. Schaller à répartir sagement entre investissements et remboursement de dettes, car des priorités devront être fixées et des mesures d'économies prises afin de donner à la Ville les moyens de financer ses investissements en limitant le recours à l'emprunt et d'atténuer l'augmentation des charges financières. Le rapporteur cite encore le dossier Clair-Logis pour indiquer que les événements comptables enregistrés dans les comptes 2022 sont conformes aux décisions prises et aux informations reçues. Il observe finalement que les charges non liées ont été bien maîtrisées par les services communaux, que les comptes sont corrects et que la CGVC invite donc à les accepter. Il précise que les pages 1 à 31 du document n'étaient pas à disposition de la commission lorsqu'elle a établi son rapport.

M. Patrick Frein, Le Centre, indique que son groupe acceptera les comptes mais déplore les erreurs relevées par le maire, qui trahissent « un manque de rigueur ». Sur le fond, Le Centre se dit consterné par le résultat 2022 qui fait de Delémont « un cancre de la classe ». M. Frein assimile la situation de Delémont à une « quasi-tutelle, avec un Canton qui dira ce que la Ville peut ou ne peut plus faire, et bientôt ce qu'elle devra faire ». Il regrette que l'on n'ait jamais trop hésité à puiser dans les réserves pour embellir la situation et que l'on n'ait pas tiré la sonnette d'alarme, appuyé sur le frein, pris ses responsabilités. Un déficit structurel de près d'un million et demi de francs a été creusé, dit-il, avec la création de dix-huit postes il y a cinq ans et « on se réveille avec la gueule de bois ». Il faut, poursuit l'élu, être conscient qu'à la fin de cette législature, nous n'aurons fait que rembourser des dettes. Il attend du courage de l'Exécutif, la mise en œuvre de mesures qui contribueront à améliorer la situation sans attendre les résultats d'un audit. Il pense par exemple au remplacement des personnes qui quittent l'administration.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, voit des comptes « rouge sang, comme une hémorragie qui aurait besoin de soins aigus et même d'une perfusion sous haute surveillance et de toute urgence ». Elle salue l'instruction d'une analyse approfondie du fonctionnement communal et rappelle que la CGVC sera partie prenante à cet exercice. La conseillère de Ville peine à comprendre la diminution des recettes des personnes morales alors que le Canton et d'autres communes performant dans cette rubrique mais elle constate avec satisfaction que le ménage communal est bien tenu et les budgets respectés. Elle juge que la Commune a pris en achetant la SAFED un grand risque de voir ses comptes plombés si des mesures drastiques ne sont pas prises rapidement pour une occupation rentable du site. Si prudence et priorisation sont de mise en matière d'investissements, continue Mme Maitre-Schindelholz, la population n'en attend pas moins les réalisations promises, comme la place Roland-Béguelin, des zones vertes, des places de jeux ou la passerelle sur les voies CFF. Un plan financier avec des mesures d'assainissement et une feuille de route sont indispensables pour éviter une mise sous tutelle par le Canton. Le groupe PCSI acceptera cependant les comptes.

M. Christophe Günter, PLR et PVL, s'interroge en cette période de haute conjoncture sur les mauvais résultats de Delémont. Pour lui, les comptes 2022 reflètent la « politique de gauche subie depuis bien trop longtemps », alors que son groupe a constamment dénoncé des dépenses abusives et des investissements non priorités. Il cite la création de dix-huit postes il y a cinq ans et les investissements « effrénés » de l'année dernière, lorsque le Conseil de Ville a accepté des crédits pour 19,5 millions de francs et des crédits-cadre pour 11,3 millions. Le PLR acceptera néanmoins les comptes et dit mettre beaucoup d'espoir dans la nouvelle équipe du Conseil communal.

Mme Annie Schneider, PS, relaie l'inquiétude de son groupe face à la diminution des rentrées fiscales des entreprises et de la restitution cantonale pour l'aide sociale. Elle relève l'augmentation du prix d'achat du gaz sur laquelle la Commune n'a pas de prise et l'importance des investissements, notamment l'achat des terrains SAFED. Elle observe qu'une quotité d'impôt fixée à 2.15 plutôt qu'à 1.90 générerait des revenus supérieurs de 2,5 millions de francs et donnerait aux comptes un aspect plus plaisant. Le groupe socialiste acceptera toutefois les comptes.

M. Matthieu Weissbrodt, CS-POP et VERT·E·S, indique que son groupe acceptera les comptes sans joie, et même avec une certaine crainte. Il s'interroge sur la rapidité avec laquelle le Conseil communal a récemment affiché sa volonté de ne procéder à aucun licenciement et de ne pas relever la quotité d'impôt,

alors que l'audit vient seulement de commencer. Il plaide pour un ralentissement des projets communaux, vers un rythme qui tendra plus à la décroissance qu'à un développement à tout prix et à tout va. Le groupe CS-POP et VERT-E-S sera attentif à ce que d'éventuelles coupes ne touchent pas le social et les petits salaires et partage les préoccupations de M. Frein quant à l'autonomie financière de la Ville.

M. Christophe Badertscher, pour la CGVC, revient sur l'intervention de M. Schaller et demande à ses collègues de considérer que cette dernière n'est pas le fait de la CGVC, notamment dans sa forme « clairement tendancieuse », mais qu'elle reflète un avis personnel ou de parti. La position de la CGVC, indique M. Badertscher, figure dans le rapport transmis au Conseil de Ville, auquel il renvoie.

M. Damien Chappuis, maire, par rapport aux modalités du retour à l'équilibre financier, réfute le terme de « quasi-tutelle » qu'il a entendu à la tribune et qui ne se trouve nulle part dans la législation. Le Canton, indique-t-il, n'a pas de « menace plus forte » qu'une planification et un rétablissement à l'horizon 2027, ce qui impliquera de dégager un million de francs de bénéfice par année. À M. Schaller qui regrettait, au nom de la CGVC, de n'avoir pas pu travailler avec le rapport du Conseil communal, il émet la suggestion que ce document soit à l'avenir mis à la disposition de la commission. À M. Frein, il dit espérer pouvoir remonter la pente le plus rapidement possible et réalimenter la réserve de politique budgétaire. Avec M. Günther, il convient que les chiffres de l'investissement sont très conséquents mais répondent à la volonté de développer la ville. Quant à la haute conjoncture évoquée par l'élu du PLR, M. Chappuis dit avoir été le premier surpris par la baisse de rentrées fiscales des personnes morales. Il rappelle cependant que Delémont n'a pas le même tissu économique que d'autres communes. Évoquant le rattrapage fiscal, il pense avoir touché le fond en 2022. Au Centre et au PLR qui ont mentionné les dix-huit postes et les investissements comme facteurs déterminants de la crise alors que le PS a évoqué la quotité d'impôt, il propose de considérer les choses dans leur ensemble. Par rapport au personnel communal mentionné par M. Weissbrodt, le vœu du Conseil communal est bien d'éviter tout licenciement, précise M. Chappuis, qui insiste cependant sur le terme de « vœu », un audit étant en cours.

Compte de résultat, fonction 0

M. Maël Bourquard, PS, demande des précisions par rapport à un dépassement de 35'000 francs à la rubrique 0120.30000.00 – autorités, Conseil communal et rappelle qu'un second débat est attendu sur le règlement sur les indemnités versées aux autorités, jetons de présence et vacations.

M. Damien Chappuis, maire, mentionne trois gros dossiers ayant impliqué une charge de travail extraordinaire l'année dernière, soit Clair-Logis, l'Écoquartier et le gaz au sens large, raison pour laquelle des mandats horaires supplémentaires ont été attribués aux conseillers communaux en charge et à leurs suppléants. Aucun mandat n'a été donné depuis le 1er janvier 2023. Par ailleurs, les frais de représentation, de 2'500 francs par conseiller communal, avaient été mystérieusement coupés de moitié dans le budget 2022, leur rétablissement au juste niveau dans les comptes explique 6'250 francs des 35'000 francs de dépassement mentionnés par M. Bourquard. M. Chappuis indique enfin que la nouvelle mouture du rapport sur les indemnités des autorités communales est prête.

Compte de résultat, fonction 5

Mme Noémie Chiffelle Lachat, PS, demande si l'augmentation d'un demi-million de francs sous cette fonction est une spécificité delémontaine ou si elle affecte toutes les communes.

M. Damien Chappuis, maire, n'a pas de réponse à cette question, mais évoque une fonction 5 impliquant des charges liées importantes, donc il n'y a probablement pas de spécificité delémontaine en l'espèce.

Conclusions et pages finales

M. Marc Ribeaud, PS, observe que le montant du bilan passe de 177, 6 millions de francs à fin 2021 à 200 millions de francs à fin 2022, le patrimoine financier s'accroissant de 17,9 millions de francs, dont 12,5 millions pour l'achat des terrains et des immeubles de la SAFED. Un mouvement important, qui n'explique cependant pas ce saut de 23,4 millions de francs, ni la reconnaissance de dettes qui passe de 95 à 129,2 millions de francs. L'élu socialiste voit des mécanismes « subtils et perfides » dans la comptabilité MCH2, qui font passer les communautés publiques pour inefficaces. Il prend l'exemple du Cras-des-Fourches, vaste terrain non bâti figurant au bilan 2021 pour 280'000 francs, qui pourrait accueillir quinze maisons individuelles ou trente maisons en rangées et d'une valeur d'environ deux millions de francs. Si la Commune réévalue sa valeur, cela réduit la marge d'autofinancement et péjore les indicateurs financiers. Il y a à l'intérieur du bilan des mouvements surprenants et qui méritent selon M. Ribeaud une forme d'explication.

M. Chappuis, maire, explique que les modifications sont notamment liées à un bilan consolidé entre la Ville et les Services industriels. Il évoque ensuite les emprunts, pour préciser que les engagements financiers à court terme sont en diminution de dix millions de francs car au vu de l'augmentation des taux d'intérêt, le Service financier a privilégié les emprunts à moyen terme, avec pour conséquence l'augmentation des engagements financiers à long terme. Aux dix millions de francs mentionnés s'ajoutent le paiement de la SAFED, le financement de l'augmentation de la dette et la couverture du déficit brut.

DÉCISION : les comptes communaux 2022 sont acceptés par 35 voix contre 1.

6. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.03/23 – « DE LA PRÉVENTION À LA RÉPRESSION, COMMENT MIEUX VIVRE ENSEMBLE ? CRÉER UNE COMMISSION SPÉCIALE », PCSI, MME SUZANNE MAITRE-SCHINDELHOLZ**

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, indique que son intervention fait suite à la décision du Conseil de Ville de supprimer le poste budgétaire dévolu aux services de sécurité pendant les fins de semaine. Une commission spéciale limitée dans le temps et avec un cahier des charges précis aurait selon elle l'avantage d'intégrer tous les acteurs de la vie sociale, y compris la police qui a un rôle déterminant dans les réflexions à mener. Le Conseil communal propose de refuser la motion au motif que la commission permanente des affaires sociales et du logement existe et que son cahier des charges pourrait être adapté. L'idée de l'élue du PCSI est d'élargir la réflexion à des représentants de plusieurs milieux travaillant en ville, y compris et surtout auprès de la jeunesse. Elle observe en outre que certaines commissions permanentes ont vraiment beaucoup de peine à se réunir, que quand elles le font, c'est parfois sans quorum, et qu'il est impossible d'avancer dans ces conditions. Mme Maitre-Schindelholz maintient sa motion.

M. Laurent Crevoisier, PS, pense comme le Conseil communal que c'est à la commission permanente de traiter ce sujet, en invitant pourquoi pas des intervenants externes à ses travaux, ce qui permettra de ne pas vider des commissions de leur substance et de ne pas surcharger l'administration avec une nouvelle commission. M. Crevoisier rejoint cependant la motionnaire dans le constat que certaines commissions ne se réunissent pas assez souvent.

M. Dominique Bugnon, Le Centre, indique que son groupe partage le point de vue de M. Crevoisier et du Conseil communal.

M. Dominique Baettig, UDC, ne voit pas de solution dans une proposition bureaucratique ou technique mais dans un enseignement du savoir-vivre, ce qui doit se faire en famille et à l'école.

M. Matthieu Weissbrodt, CS-POP et VERT·E·S, trouve la proposition d'une commission transversale intéressante, car elle peut amener une vision plus large que la commission des affaires sociales et du logement. Son groupe soutiendra la motion.

M. Claude Schluchter précise que le Conseil communal poursuit le même but que la motion mais par un autre chemin et estime que la commission permanente peut associer des spécialistes extérieurs et la société civile à ses travaux. Le département a d'ailleurs pris langue avec le président de ladite commission, M. Iskander Ali, qui s'est engagé à porter les éléments de la motion à son ordre du jour.

Mme Suzanne Schindelholz, PCSI, remercie CS-POP et VERT·E·S pour son soutien et dit douter de l'efficacité de confier ce sujet à une commission permanente. Elle guettera les résultats, en espérant que ces derniers ne tarderont pas trop parce qu'il y a selon elle urgence à mettre des cadres en place, et c'est là le rôle de la Commune et pas de la seule éducation.

DÉCISION : la motion 5.03/23 – « De la prévention à la répression, comment mieux vivre ensemble ? Créer une commission spéciale », PCSI, Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, est refusée par 23 voix contre 11. Il y a 2 abstentions.

7. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.04/23 – « FÊTE PAR-CI, FÊTE PASSA... ET LA FÊTE DE LA NATURE ALORS ? », CS-POP ET VERT·E·S, MME MAGALI ROHNER**

Mme Magali Rohner, CS-POP et VERT·E·S, se dit confortée dans ses doutes plutôt que rassurée par le préavis du Conseil communal, car elle n'y trouve aucune garantie pour l'avenir. Quant à l'édition de cette année, ce fut selon elle un *mix* entre une foire aux plantons et une fête de la nature avec des acteurs éparés. Or la fête de la nature est une fête de la biodiversité qui fédère de manière proactive et ce n'est pas non plus la fête de la transition qui aura lieu le 1er juillet. La motion veut encourager les départements à donner toute son importance à cette manifestation.

M. Christophe Badertscher, PSD-JDJ, indique que son groupe laisse la liberté de vote, car la motion demande non seulement le soutien, mais aussi le développement de cette fête de la nature qui est aussi portée par d'autres acteurs que les collectivités publiques. Certains camarades pourraient donc être réservés par rapport à l'importance à accorder à cette manifestation, il y a peut-être des choix à faire.

M. Pascal Domont, PLR et PVL, estime comme le Conseil communal qu'il y a suffisamment de fêtes organisées tout au long de l'année, que chaque citoyen est libre d'aller comme il l'entend dans la nature et qu'il faut faire des économies. Son groupe refusera la motion.

Mme Magali Rohner, CS-POP et VERT·E·S, tient à souligner que l'organisation de la fête de la nature existe au niveau romand, avec du matériel de diffusion qui doit simplement être adapté localement et que les coûts ne doivent pas atteindre mille francs par édition. Toutes les communes de Suisse romande l'organisent en même temps et il serait dommage pour Delémont d'abandonner cette manifestation qui est en train de faire tache d'huile.

DÉCISION : la motion 5.04/23 – « Fête par-ci, fête passa... et la Fête de la Nature alors ? », CS-POP et VERT·E·S, Mme Magali Rohner, est acceptée par 21 voix contre 10. Il y a 5 abstentions.

8. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.02/23 – « CONTRIBUEZ À BÂTIR LA VILLE DE DELÉMONT DE DEMAIN - UNE BOÎTE À IDÉES », LE CENTRE, MME SANDRA HAUSER**

Mme Sandra Hauser, Le Centre, pense qu'il y a une idée derrière tout progrès et trouve important que chaque habitant·e puisse y contribuer, en sortant donc du cadre institutionnel. Elle verrait bien une boîte à idées dans le hall d'entrée de la Mairie, également d'un point de vue symbolique. Elle souligne que le Conseil communal préavis favorablement son intervention.

M. Marc Ribeaud, PS, se souvient d'un postulat qui était en son temps resté lettre morte et qui demandait sensiblement la même chose, permettre aux citoyen·ne·s qui ne se déplacent pas volontiers aux urnes ou ne gravissent pas aisément les marches de l'Hôtel de Ville de poser des questions. Il verrait donc ici une opportunité de réaliser aussi cette ancienne intervention, en ouvrant la porte aux idées et aux critiques, car les progrès naissent aussi des critiques.

DÉCISION : le postulat 4.02/23 – « Contribuez à bâtir la ville de Delémont de demain - une boîte à idées », Le Centre, Mme Sandra Hauser, est accepté par 24 voix contre 4. Il y a 8 abstentions.

9. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.03/23 – « STRUCTURE DES DÉPARTEMENTS », PS, M. MARC RIBEAUD**

M. Marc Ribeaud, PS, indique que l'intervention a été déposée avant qu'il soit clair que l'audit en cours porterait aussi sur l'organisation de l'administration et pas seulement sur les finances. Le groupe socialiste souhaite néanmoins maintenir son postulat afin que le Conseil de ville puisse suivre cet aspect organisationnel de l'audit et s'exprimer. La réalisation n'induirait selon M. Ribeaud pratiquement aucun travail.

M. Damien Chappuis, maire, ne voit pas de raison de maintenir le postulat, étant donné que les informations relatives à l'audit seront transmises régulièrement à la CGVC et au Conseil de Ville. Il propose de commencer d'économiser, en temps et en rapports, et de refuser cette intervention qui est en cours de réalisation.

Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT·E·S, cite une situation mentionnée dans le postulat, soit la double casquette du chef du Service UETP qui est aussi responsable de la promotion économique. Le préavis du Conseil communal ne mentionne pas ce problème en particulier et la conseillère de Ville soutient au nom de son groupe le postulat afin que l'Exécutif se penche sur cette situation et la corrige au plus vite.

M. Pierre Xavier Meury, PLR et PVL, indique que son groupe soutiendra le postulat car il pense, comme le PS, que le fonctionnement des services n'est pas optimal en matière de gestion des finances. M. Meury explique en outre que le Conseil de Ville n'a pas connaissance du cahier des charges de l'audit en cours et que les explications données dans le préavis sont insuffisantes.

DÉCISION : le postulat 4.03/23 – « Structure des départements », PS, M. Marc Ribeaud, est accepté par 25 voix contre 11.

10. RÉPONSE À LA MOTION 5.06/22 – « SOUTIEN À L'ÉLABORATION D'UN TRAITÉ DE NON-PROLIFÉRATION DES ÉNERGIES FOSSILES », PS, M. JUDE SCHINDELHOLZ (reprise par Mme Gaëlle Frossard)

La parole n'est pas demandée.

11. RÉPONSE À LA MOTION 5.07/22 – « POUR PRÉSERVER LE TERRAIN DE SPORT ET LES ARBRES DES TRAVERSINS, CHERCHER UN EMPLACEMENT ADÉQUAT POUR LE FUTUR ÉCOPOINT », PS, M. JUDE SCHINDELHOLZ (reprise par Mme Gaëlle Frossard)

La parole n'est pas demandée.

12. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.06/23 – « À PROPOS DE LA VISITE DE L'AMBASSADRICE DU NICARAGUA », UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC, est satisfait.

13. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Interventions déposées :

- **Question écrite 2.15/23** – « Accès aux jardins du Château », Le Centre, Mme Sandra Hauser
- **Question écrite 2.16/23** – « Végétalisation de la place de la Poste », PCSI, Mme Pauline Rais
- **Question écrite 2.17/23** – « Rodéos motorisés et vrombissements la nuit en périphérie de Delémont », UDC, M. Dominique Baettig
- **Interpellation 3.08/23** – « La terrasse du Cheval-Blanc, va-t-elle être un précédent pour la fermeture de toutes les terrasses de la Vieille Ville ? », PCSI, M. Léo Macquat
- **Interpellation 3.09/23** – « Marché de Delémont - qu'en est-il de la pétition demandant son extension ? », Le Centre, M. Patrick Frein
- **Interpellation 3.10/23** – « Vers une Vieille Ville piétonne à Delémont ? », CS-POP et VERT·E·S, Mme Céline Robert-Charrue Linder
- **Interpellation 3.11/23** – « Vieille Ville : comment mieux accompagner et informer commerçant·e·s et tenancier·e·s », CS-POP et VERT·E·S, M. Matthieu Weissbrodt
- **Interpellation 3.12/23** – « Projets de révision des règlements », PS, Mme Noémie Chiffelle Lachat
- **Motion 5.07/23** – « Règlement communal concernant l'ouverture des magasins en conformité avec le droit cantonal », Le Centre, Mme Sandra Hauser
- **Motion 5.08/23** – « Une stratégie pour récupérer l'eau des toits des bâtiments de la ville (publics et privés) ? », UDC, M. Dominique Baettig
- **Motion 5.09/23** – « Transparence et accès aux informations », PS, M. Jordan Ali

M. Khelaf Kerkour, président, lève la séance à 20h57.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

Khelaf Kerkour

La secrétaire :

Catherine Friedli